

SCP GENSOLLEN-CROSSE  
COMMISSAIRES DE JUSTICE

81 rue Sainte  
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63

📧 : SCP GENSOLLEN - CROSSE  
Commissaires de justice associés 81  
rue Sainte 13007 MARSEILLE.  
contact@justiciacte-marseille.com

Banque : BP MED  
BIC : CCBPFRPPMAR  
IBAN : FR76 1460 7000 2370 2163 3646  
503

Membre d'une Association de Gestion Agréée  
par l'Administration Fiscale.  
Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté

SIRET 38750290900022  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE  
FR 173 875 029 09

JUSTICIACTE MARSEILLE

**Références à rappeler :**

Dossier : 146166  
Service : 1  
Responsable : BF  
/91092-1901

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

COPIE



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :  
Emol. Art R444-3 C Com. ....219.16  
Emolument complémentaire .....223.20  
Transp. Art A.444-48 .....7.67  
Total H.T. ....450.03  
Total TVA .....90.01  
Total Euros TTC .....540.04



**PROCES-VERBAL DE  
DESCRIPTIF**

**Société Civile Professionnelle**

**GENSOLLEN-CROSSE**

**Commissaires de Justice Associés**

**81 rue Sainte**

**13007 - MARSEILLE**

**Tel : 04.91.33.12.63**

**contact@justiciacte-marseille.com**

LE DIX JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS

Durée de référence : 60 minutes

**A la requête de**

Maître VERRECCHIA Eric Mandataire Judiciaire, demeurant 47 Bis Boulevard Carnot Résidence La Nativité Bâtiment D 13100 AIX EN PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de,

[REDACTED]

En procédure de rétablissement personnel suivant Jugement du Tribunal Judiciaire de Marseille du 7 septembre 2020 (R.G.11-19-001070) et de liquidation judiciaire du 6 octobre 2021,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la **SELARL PROVANSAL D'JOURNO GUILLET**, Avocat au Barreau de Marseille, y demeurant 43/45 rue Breteuil 13006 MARSEILLE (Tel. 04.91.37.33.96)

**EN VERTU**

D'un jugement rendu par le Juge aux Affaires familiales du Tribunal Judiciaire de Marseille en date du 22 novembre 2022 ordonnant l'ouverture des opérations de comptes, liquidations et partages des intérêts patrimoniaux de [REDACTED] ainsi que la vente par adjudication à la barre du Tribunal Judiciaire de Marseille du bien immobilier sis Traverse des Bonnets – 13013 MARSEILLE Résidence Château Belmont cadastré section N n°49 (lots n°146 et 308).

D'une requête présentée à Madame, Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Marseille en date du 5 décembre 2022 et d'une ordonnance rendue à sa suite par Madame Cyrille VIGNON, Vice-Président du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE en date du 6 décembre 2022 nous missionnant à l'effet de procéder au descriptif de ces biens

**Nous, Aurélie CROSSE, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle GENSOLLEN-CROSSE, Commissaires de Justice Associés demeurant 81 rue Sainte à Marseille (13), par l'un d'eux soussigné,**

**CERTIFIONS NOUS ÊTRE RENDUE CE JOUR à 11 heures 30,**

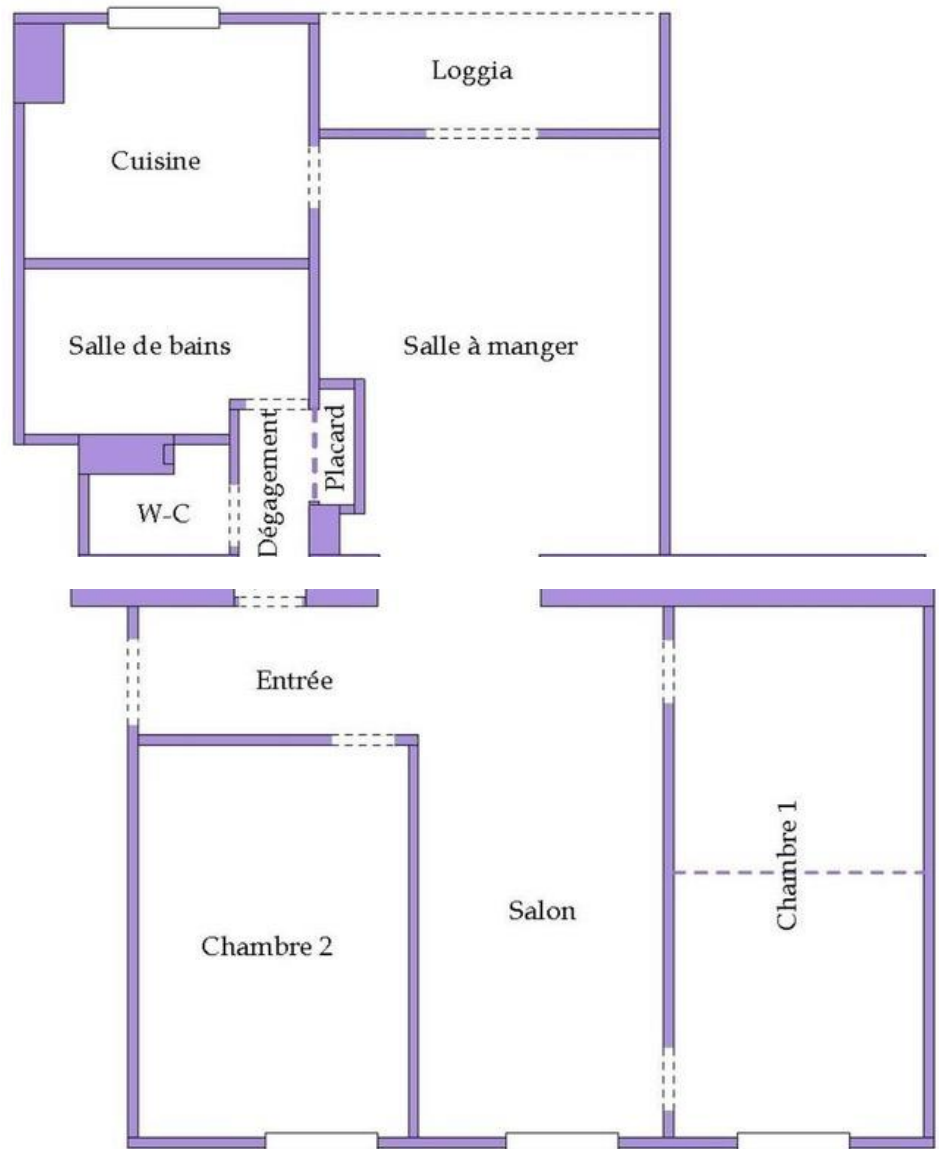
49 traverse des Bonnets, Résidence Château Belmont, à 13013 MARSEILLE, accompagné de Monsieur Maxime NASRATY Diagnostiqueur et à l'aide des clefs remises par [REDACTED]

Il s'agit d'une résidence sécurisée avec service de gardiennage et places de stationnement.

Nous accédons depuis le bâtiment A17 au premier étage droite pour procéder au descriptif du lot n°146.

## LOT N° 146 – APPARTEMENT

Il s'agit d'un appartement traversant, de type 4, situé au premier étage à gauche dans le bâtiment A17 de la Résidence Château Belmont en surplomb, sans vis-à-vis, au calme.



### **ENTREE**

La porte palière est blindée et comporte une serrure trois points avec judas. Un interphone est installé.



### **PIECE PRINCIPALE**

La pièce est éclairée d'un côté par une porte-fenêtre protégée à l'extérieur par des volets métalliques de type persiennes ouvrant sur un balcon, et du côté opposé par une fenêtre à deux battants protégée à l'extérieur par des volets métalliques de type persiennes ouvrant sur l'arrière de l'immeuble.

Son sol est recouvert de parquet flottant, ses murs sont recouverts de tapisserie en partie inférieure et peints pour la partie supérieure, le plafond est peint et comprend de fausses poutres décoratives.

La pièce est équipée d'un bloc de climatisation réversible ainsi que d'un chauffage mural.





### **BALCON**

Depuis la pièce principale, un balcon offre une vue dégagée sur la végétation et Notre Dame de la Garde, dépourvue de vis-vis. Son sol est carrelé et il est protégé par un garde-corps en ferronnerie. Il comprend des appliques lumineuses en façade avec interrupteur mural, un bloc extérieur de climatisation réversible et des étagères.





### **CUISINE**

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants protégée à l'extérieur par des volets métalliques de type persiennes. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints.

Elle est équipée de meubles hauts et bas assortis, d'un plan de travail stratifié, d'un évier en inox avec égouttoir latéral surmonté d'un robinet mitigeur éclairé par trois spots lumineux, d'une plaque de cuisson comprenant quatre feux surmontée d'une hotte aspirante, l'ensemble de marque Whirlpool.





### **CHAMBRE N°1**

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants protégée à l'extérieur par des volets métalliques de type persiennes surmontant un châssis fixe protégé par un garde-corps en ferronnerie, ouvrant sur arrière de l'immeuble.

Son sol est recouvert de parquet, ses murs sont recouverts de tapisserie et son plafond est peint.

Elle est équipée d'un placard à usage de penderie comportant un ensemble d'étagères et de tringles et se fermant par quatre portes coulissantes.



## **CHAMBRE N° 2**

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants protégée à l'extérieur par des volets métalliques de type persiennes surmontant un châssis fixe protégé par un garde-corps en ferronnerie, ouvrant sur arrière de l'immeuble.

Son sol est recouvert de parquet, ses murs sont recouverts de tapisserie dans une première partie et peint dans la deuxième partie, et son plafond est recouvert de lambris. Elle a été scindée en deux parties par une cloison comportant une ouverture et des étagères et tiroirs de rangement.





### **SALLE DE BAIN**

La pièce est borgne. Son sol est carrelé. Ses murs et son plafond sont intégralement recouverts de PVC. Elle est équipée d'un meuble vasque comprenant un lavabo surmonté d'un robinet mitigeur avec placards hauts et bas, d'une baignoire avec douchette, flexible et robinet mitigeur.



### **TOILETTES**

La pièce est borgne. Son sol et ses murs sont carrelés, son plafond est recouvert de PVC.

Elle est équipée d'un W.C. avec cuvette, abattant et couvercle et d'un placard de rangement.

### **DEGAGEMENT**

Situé entre le couloir d'entrée et la salle de bain, un dégagement comprend des rangements.

Son sol est recouvert de parquet, ses murs sont en partie peints et tapissés et son plafond recouvert de PVC.

## LOT N° 308 – CAVE

En rez-de-chaussée de l'immeuble, derrière les boîtes aux lettres, nous accédons aux caves.

Le sol de la cave n° 146 (constituant le lot n°308) est en béton brut, ses murs et son plafond sont en brique. Il s'agit de la dernière porte à droite au-dessus de laquelle est mentionné « [REDACTED] ».

Deux meubles de rangement ont été abandonnés.



## TRES IMPORTANT

Les lieux sont inoccupés.

Le chauffage est individuel avec chaudière à gaz dans la cuisine et climatisation réversible.

Le syndic de l'immeuble est le Cabinet MGF IMMO (Méditerranéenne de Gestion Foncière) 108 cours Lieutaud 13006 MARSEILLE (04.91.92.02.02).

Les charges de copropriété s'élèveraient à environ 350€/ trimestre et la dernière taxe foncière aurait été d'environ 970 €.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur Maxime NASRATY est annexé au présent. Il stipule une surface Loi Carrez de 65.15 m<sup>2</sup>. Monsieur Maxime NASRATY adressera directement à Maître Thomas D'JOURNO ses diagnostics techniques.

De retour à l'Etude, nous avons clôturé définitivement nos opérations ce jour à 14h00.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de description, comprenant treize clichés photographiques pris au moyen d'un appareil IPAD avec pour seules modifications éventuelles une réduction de format, les proportions étant conservées, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Aurélie CROSSE.

